



Délibération n°16 – Taxe de séjour touristique pour 2024 Par Jacqueline Héré

Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe des élus communistes votera à nouveau contre cette délibération cette année.

Avec cette nouvelle grille tarifaire pour l'année 2024, les catégories d'hébergement touristique 3, 4 et 5 étoiles restent épargnés et continuent d'échapper à l'application des tarifs maximaux autorisés par la loi, contrairement aux catégories moindres.

Comment expliquer et justifier une telle disparité ?

Selon nous, elle pose une sérieuse question d'équité et de justice fiscale, à la fois pour les visiteurs de notre agglomération comme entre professionnels du secteur du tourisme.

Deuxièmement, elle nous prive de recettes fiscales précieuses pour mener, avec l'Office de Tourisme, de nouveaux projets en matière de développement et d'accueil touristique, tournés vers le plus grand nombre.

Aujourd'hui, notre métropole bénéficie d'une activité touristique très dynamique, solide, avec des milliers de visiteurs chaque année, français comme étrangers.

C'est le résultat des politiques publiques volontariste que nous avons su menées et bien menées au fil des années :

- Avec l'organisation de grands événements fédérateurs comme les Fêtes Maritimes, le Tour de France, les Ultims.
- Avec le réaménagement d'espaces naturels exceptionnels le Fort du Corbeau dernièrement, la promenade du Moulin Blanc.
- Avec la réhabilitation et la modernisation passées et à venir de nombreux équipements, musées et sites patrimoniaux : les Capucins, Océanopolis, l'Abri Sadi Carnot, le Conservatoire Botanique National de Brest, le Quartz, le Musée de la Fraise, le Musée des Beaux-Arts, la Tour Tanguy, etc.

Aujourd'hui, le tourisme est florissant. Comme le souligne l'Adeupa dans sa note de conjoncture, Brest métropole a bénéficié d'un niveau de fréquentation record en 2022.

Brest métropole présente en effet bien des atouts pour tout visiteur désireux de venir découvrir la région.

D'ailleurs, personne ne s'y trompe : le nombre de logement type Airbnb et Aritel a explosé ; ce qui pose la question d'une nécessaire régulation de ces logements.

Les paquebots et navires de croisières multiplient leurs escales.

Les investisseurs privés déploient les grands moyens pour accueillir les nouveaux visiteurs.

Il n'y a qu'à déambuler sur le Port de Commerce pour constater la transformation de ce quartier et le nombre important d'établissements hôteliers qui ont ouvert leurs portes ces dernières années et encore tout récemment.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dynamisme touristique retrouvé après deux années de Covid est une très bonne nouvelle.

En tant que collectivité publique, quand saurons-nous pleinement en profiter, avec toutes les nouvelles recettes financières qui pourraient être facilement dégagées pour mener encore plus d'actions en la matière ?

Nous réitérons donc ici notre proposition de porter à leurs tarifs maximaux les tarifs de taxe de séjour concernant les catégories 3, 4 et 5 étoiles.

Des hôtels 5 étoiles, il n'y en certes pas encore sur notre territoire, nul doute que cela viendra.

Par contre, des établissements 3 et 4 étoiles, notre métropole en est bien doté.

Dans l'attente de ces évolutions qui sauraient profiter au développement de projets touristiques dans toutes les communes de notre métropole, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.